

Madame, Monsieur,
Chers amis des marchés gingolais,

Les marchés franco-suissees de Saint-Gingolph changent de formule ! Ils utiliseront désormais le magnifique écran que constituent les quais rénovés, et passent en horaire d'après-midi.

Vous avez été nombreux l'an dernier lors de notre sondage à plébisciter ce nouvel emplacement. Alors pourquoi nous rejoindre dans ce nouveau concept ?

- Car vous avez la possibilité ici de promouvoir vos produits, votre savoir-faire, votre expérience, auprès de 2 clientèles en même temps ;
- Car nos marchés se déroulent dans un cadre magnifique, très fréquenté en haute saison, les pieds dans l'eau, entre le débarcadère CGN et l'Esplanade des Voiles ;
- Car pendant cette période difficile, nous maintenons des tarifs d'inscription très avantageux.

Nous espérons sincèrement vous compter parmi nous pour ces marchés qui auront lieu cette année les :

Samedi 26 juin 2021 de 14H00 à 21H00
couplé avec la 1^{ère} édition de la « Vogue du Haut-Léman »

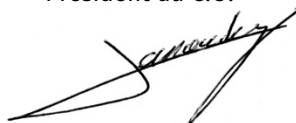
Samedi 17 juillet 2021 de 14H00 à 21H00
Animé par les Tradi'sons

Samedi 7 août 2021 de 14H00 à 21H00
Animé par les Gars de la Jeanne

Chaque marché se déroule en musique ! Merci de nous faire parvenir votre bulletin d'inscription et votre paiement le plus rapidement possible, afin que nous puissions vous réserver un emplacement de choix ! Pour toute question technique, n'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt à Saint-Gingolph !

**COMITÉ D'ORGANISATION
DES MARCHÉS FRANCO-SUISSES**
Olivier LASSOUDRY
Président du C.O.



MARCHÉS FRANCO-SUISSES DES PRODUCTEURS ET ARTISANS BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

Raison sociale	
Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
SIRET (facultatif)	

Définition de votre emplacement

			<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> CHF
<input type="checkbox"/> Emplacement	3 mètres	15 € / 15 CHF	=	=
<input type="checkbox"/> Mètres(s) supplémentaire(s) mètres	5 € / 5 CHF par mètre	=	=
<input type="checkbox"/> Food-truck ou bar à vins	Forfait	50 € / 50 CHF	=	=
<input type="checkbox"/> Électricité watts	Offert	Offert	
TOTAL PAR MARCHÉ			=	=

Sur votre emplacement, vous vendrez :

.....

.....

.....

.....

Sur votre emplacement, vous installerez :

- un véhicule (type :))
- une remorque déplaçable à la main
- une tente (dimensions :))

Récapitulatif

	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> CHF
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 26 juin 2021	=	=
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 17 juillet 2021	=	=
<input type="checkbox"/> Présent le samedi 7 août 2021	=	=
TOTAL A PAYER	=	=
<input type="checkbox"/> Je viens aux 3 marchés, j'ai une réduction de 5 € ou 5 CHF sur le total	-	-
TOTAL A PAYER (Réduction comprise)	=	=

Règlement

Suisse

- Virement IBAN : CH43 8058 8000 0060 1463 0
Bien indiquer le motif de votre paiement

France

- Virement IBAN : FR76 1810 6000 4493 6122 5705 061 / BIC : AGRIFRPP881
Bien indiquer le motif de votre paiement
- Chèque À l'ordre de « Saint-Gingolph Promotion Évènements »

Important : Renvoyez par courrier le formulaire d'inscription dûment rempli, ainsi que le paiement, 10 jours avant le premier marché. Les premiers inscrits seront les mieux placés.

- Votre place est réservée seulement après réception du paiement.
- Si le paiement n'est pas effectué, la place n'est pas prise en considération.
- Tout marchand ne s'étant pas inscrit à l'avance sera placé là où il reste de la place.
- Votre inscription vaut acceptation de notre règlement ci-après.

Vos engagements

- Être prêt à ouvrir votre étal à 14H00 ;
- Évacuer votre véhicule du périmètre du marché à 13H30 au plus tard ;
- Rester en place jusqu'à 21H00.

Nos engagements

- Assurer une animation musicale de qualité, avec un groupe vivant à chaque marché ;
- Assurer une publicité massive des marchés, via la presse régionale, en France et en Suisse, sur Radio Chablais (60'000 auditeurs) et dans le Dauphiné Libéré (50'000 lecteurs) ;

J'ai lu et j'approuve le règlement des marchés franco-suisse des producteurs et artisans.

Fait à :

Le :

Signature :

Règlement des marchés franco-suisse des producteurs et artisans

Saint-Gingolph Promotion Évènements organise, 3 fois par été, des marchés de producteurs et artisans, à cheval sur la frontière franco-suisse qui traverse le village de Saint-Gingolph.

- Le marché est réservé aux producteurs, artisans, et exceptionnellement aux revendeurs qui proposent des produits du terroir local, régional ou extrarégional des deux pays.
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à une sélection des stands.
- Toute réservation de stand vaut acceptation du présent règlement.

Obligations et droits de l'exposant

- L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les produits qu'il a expressément annoncés lors de l'inscription. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des personnes qui n'exposent pas.
- L'exposant ne peut céder ni sous-louer tout ou partie de son emplacement.
- L'exposant est tenu de respecter l'emplacement qui lui est dévolu, notamment ses dimensions.
- L'exposant est tenu de laisser l'emplacement propre et libéré de tout déchets à la fin du marché.
- L'exposant inscrit ne sera pas remboursé si ne se présente pas le jour du marché. (Prévenir une semaine avant le Marché)
- Nous ne demandons pas le numéro de Siret et vous êtes responsable de la légalité de votre activité.
- Tout exposant souhaitant aller sur le pays dont il n'est pas d'origine est responsable de ses déclarations à la douane (se déclarer à ses propres dépens à la douane des pays respectifs).

Obligations et droits de l'organisateur

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le marché en cas de force majeure (mauvais temps, etc...) Le remboursement sera effectué en cas d'annulation.
- L'organisateur établit le plan du marché et répartit les emplacements selon les critères annoncés, à savoir les produits vendus, la dimension et les besoins en électricité.
- L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices ou litiges commerciaux qui pourraient survenir sur les marchés et être subis par l'exposant, comme un retard de l'ouverture, l'arrêt prématuré du marché, un incendie, un sinistre quelconque...
- L'organisateur établit la liste des artisans producteurs et évitera de proposer des doublons des produits vendus sauf sur l'alimentation de produits locaux tel que charcuterie, fromage, et spiritueux. Les vendeurs de plats préparés seront tous de cuisines différentes (cuisine locale, étrangère, etc...)

Information

- Nous souhaitons tirer vers le haut la qualité de nos marchés franco-suisse. Nous n'accepterons pour ces marchés, désormais, uniquement les producteurs, agriculteurs et artisans.